

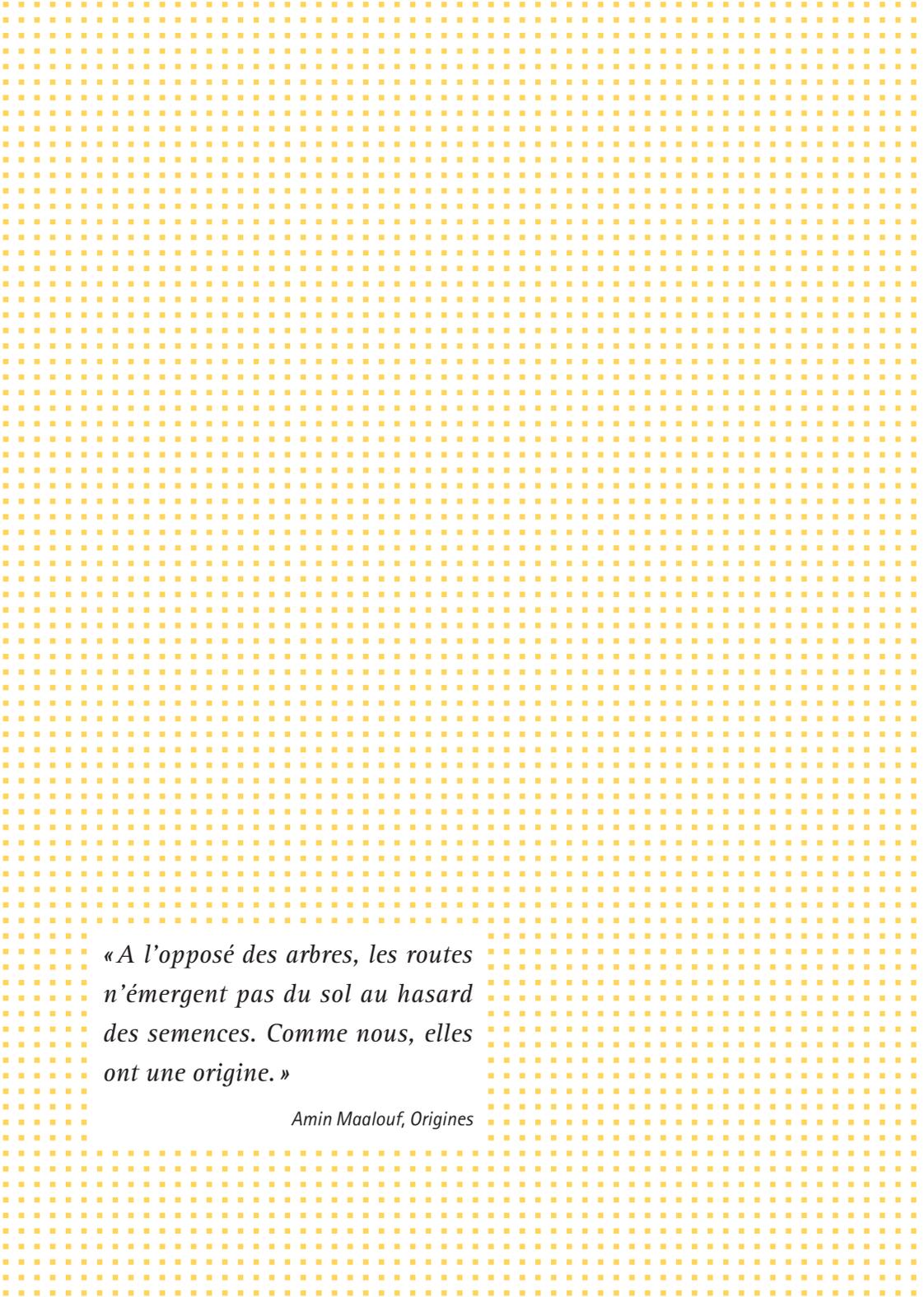


13 priorités

POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE
GENEVOISE

Chères collaboratrices et chers collaborateurs,

Vingt-deux mois d'activité, des déplacements hebdomadaires sur le terrain, dans les établissements scolaires et les services, m'ont convaincu de m'adresser directement à chacune et chacun d'entre vous.



*« A l'opposé des arbres, les routes
n'émergent pas du sol au hasard
des semences. Comme nous, elles
ont une origine. »*

Amin Maalouf, Origines

Chères collaboratrices et chers collaborateurs,

Vingt-deux mois d'activité, des déplacements hebdomadaires sur le terrain, dans les établissements scolaires et les services, m'ont convaincu de m'adresser directement à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous propose 13 priorités pour l'instruction publique genevoise inspirées de ces rencontres, mais aussi des actions entreprises depuis un certain temps ou récemment engagées, et dictées par mes convictions. Elles représentent autant de défis que nous devons relever ensemble et concernent tous les domaines du département.

Ces 13 priorités s'inscrivent dans une logique de recadrage de l'action publique, d'évaluation et de compte rendu, basée sur des indicateurs, et dans la recherche d'un nouveau souffle en matière de concertation.

C'est dans l'éducation que la crise de nos sociétés se ressent aujourd'hui avec le plus d'intensité. Aux prises avec des changements technologiques et une mondialisation sans précédent, nous vivons leurs conséquences politiques, sociales et économiques sans en cerner totalement l'ampleur. Tentées par la fuite en avant ou le populisme, nos sociétés peinent à se projeter dans l'avenir. Genève n'échappe pas à ce constat.

Des décennies de crise économique et financière placent notre système éducatif au cœur de la tourmente politique. Ces années d'austérité s'accompagnent de mutations sociales profondes : émergence d'inégalités nouvelles, augmentation des migrations, revendications, défis et remise en cause institutionnels. Ces réalités ont déployé leurs effets jusqu'au cœur des établissements scolaires.

En parallèle, des réformes sans précédent ont été engagées dans l'ensemble des secteurs de l'enseignement. Aujourd'hui, avec la juxtaposition des crises et des mutations, se pose la question du sens de notre action ; la méfiance et l'insécurité l'emportent souvent, attisées par une tendance à l'individualisme sans précédent.

Il est pourtant primordial de doter notre système éducatif d'une nouvelle ambition. Du rôle des structures de la petite enfance à celui de l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement obligatoire et la formation des adultes, l'heure est à l'ajustement des réformes pour assurer la qualité de l'enseignement, la cohérence des innovations et leur adéquation aux valeurs et repères indispensables à notre société.

Construire l'avenir de notre système éducatif exige de la mémoire, sans sombrer dans la nostalgie, mais aussi de la détermination et du temps : on ne saurait passer directement des semences aux récoltes.

Confronter les réformes aux valeurs humanistes de la République, d'égalité des chances dans un souci d'efficacité et d'exigence, c'est inscrire le rôle de l'instruction publique dans une logique d'évolution. C'est affirmer l'importance du service public et la nécessité de faire des choix. Ces choix mettent en évidence le sens de notre mission éducative, garante d'un développement durable qui intègre la formation et la transmission des savoirs, la politique sociale et de santé en faveur de la jeunesse, ainsi que la culture.

Ces 13 priorités ne constituent pas les axes d'une énième réforme. Basées sur une approche par projet, elles intègrent les multiples actions déjà engagées et visent à en assurer la cohérence au service d'objectifs clairement définis. Depuis des années, vous vous engagez au quotidien dans tous ces domaines. Il ne s'agit donc pas de réinventer l'existant, mais de se fonder sur le travail accompli pour fixer des choix et poursuivre l'action.

C'est un processus générateur de mouvement, aussi bien dans la définition de nos prestations que dans le pilotage du département, qui implique une collaboration plus forte et plus régulière entre les différents services et ordres d'enseignement.

Constellation de préoccupations et d'actions coordonnées, ces 13 priorités visent à faire de Genève une référence en matière d'action éducative, d'éga-

lité des chances et de rayonnement de la culture, plaçant cette ambition au cœur de son développement.

Genève est multiculturelle, ouverte sur sa région, sur la collaboration inter-cantonale romande ou nationale, sur l'Europe, et elle pratique la solidarité internationale. Je souhaite que ces priorités soient également suivies d'effets et qu'elles trouvent leur prolongement dans ces différents niveaux d'engagement.

Une telle politique repose sur l'adaptation des moyens de l'instruction publique, dans un souci de rigueur caractérisé par un investissement marqué dans la formation des collaboratrices et collaborateurs du département, et sur un partenariat créatif avec le secteur associatif. Elle repose également sur l'attribution de moyens supplémentaires aux établissements et services qui font face à des situations économiques et sociales difficiles, lesquelles représentent autant de défis pour l'avenir et la cohésion de notre canton.

J'appelle ainsi toutes celles et tous ceux qui ont à cœur d'œuvrer pour l'avenir de la jeunesse et de notre démocratie à s'engager dans une démarche participative, empreinte d'idéalisme sur le fond et de pragmatisme quant à la méthode.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce message et de votre engagement au quotidien, dans des conditions souvent difficiles, je vous transmets l'expression de ma profonde considération.



Charles Beer
Conseiller d'Etat en charge
du Département de l'instruction publique



Renforcer la cohérence et la qualité du système scolaire



Durant la dernière décennie, le système scolaire genevois a mis en œuvre des réformes et des innovations qui ont enrichi la formation, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, aussi bien dans les filières de formation générale que professionnelles.

La mise en œuvre de différentes réformes, décalée dans le temps, a parfois accentué certains problèmes. Par exemple, des élèves du cycle d'orientation, remplissant les conditions de promotion à la fin de la 9^e année, n'ont aujourd'hui plus de garantie d'accès direct à l'une des filières ordinaires de formation du postobligatoire.

La cohérence et la qualité du système scolaire seront renforcées, de façon à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et compétences requises à chaque étape de leur formation. Les réformes seront poursuivies, cadrées et maîtrisées dans cette optique.

Le système scolaire a vécu de profondes réformes au cours cette dernière décennie. Des décalages dans le calendrier et la diversité des centres de décision ont fait apparaître des discontinuités, voire des incohérences entre les ordres d'enseignement et les filières en matière de plan d'études, d'options, d'évaluation et de normes d'admission.

L'âge d'entrée à l'école obligatoire, l'équilibre des disciplines, une meilleure affectation des temps scolaires au profit des branches fondamentales, l'offre d'options, l'évaluation des élèves, le choix des méthodes seront discutés. L'école publique permettra également aux jeunes talents dans les domaines du sport et des arts de suivre leur scolarité.

2 Combattre l'échec scolaire



Des dispositifs de prise en charge spécifiques, en vue de remobiliser des jeunes en rupture scolaire, ont été mis en place dans plusieurs établissements.

10% des élèves ayant achevé leur scolarité obligatoire en juin 2002 devaient suivre leur parcours dans un dispositif d'insertion en 2003¹ : compléments de formation, classes du SCAI² et de la SGIPA³.

L'ambition que chaque jeune obtienne un diplôme reconnu passe par la garantie de l'acquisition des compétences scolaires de base, ainsi que par un renforcement des processus d'orientation à tous les niveaux.

Les dispositifs qui permettent une détection précoce des difficultés scolaires dès les premières années de scolarité seront renforcés et harmonisés.

Les actions de lutte contre l'échec scolaire seront coordonnées et les initiatives de terrain dont les résultats s'avèrent concluants, étendues.

¹ Source : Service de la recherche en éducation (SRED), 2004

² Service des classes d'accueil et d'insertion

³ Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes

3 La langue française



Le DIP a engagé dès la rentrée 2004 un plan d'action pour la lecture, qui prévoit la mise en œuvre de mesures qui touchent tant l'enseignement primaire et le cycle d'orientation que l'enseignement postobligatoire.



Trop d'élèves ne maîtrisent pas suffisamment la langue française à la fin de la scolarité obligatoire. Les tests PISA 2000 ont fait apparaître d'importants problèmes de compréhension des textes écrits chez près de 20% des élèves genevois⁴.

L'apprentissage du français sera intensifié dès les premières années d'école et fera l'objet d'une attention accrue pour l'ensemble des matières dispensées dans l'enseignement secondaire.

Le français est le ciment d'une collectivité multiculturelle dont l'intégration doit être l'objectif central. Il permet l'accès à la culture, à la communication, aux autres disciplines, et favorise l'insertion dans la vie professionnelle.

L'apprentissage de la langue française passe également par la reconnaissance et la valorisation des langues maternelles des élèves non francophones.

⁴ Source : PISA 2000, SRED, 2002

4

Un engagement avec les partenaires sociaux pour la formation professionnelle



La formation professionnelle est un tremplin vers l'emploi. En 2003 à Genève, moins de 5% des actifs ayant achevé une formation professionnelle de niveau secondaire II étaient sans emploi contre un peu plus de 11% des actifs peu ou pas diplômés⁵.

Sur le plan national, Genève se démarque des autres cantons par un moindre attrait pour la formation professionnelle et par un taux plus faible de réussite aux examens de fin d'apprentissage⁶.

L'apprentissage fondé sur la double formation en entreprise et à l'école sera davantage valorisé.

La formation professionnelle et la formation continue représentent les meilleurs atouts pour assurer une bonne insertion sur le marché du travail.

Les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) et les entreprises sont étroitement associés à la mise en place du dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes, et la formation tout au long de la vie.

⁵ Source : Office fédéral de la statistique, ESPA, 2003

⁶ Source : Office fédéral de la statistique, 2003

5

Excellence et démocratisation de l'enseignement supérieur



Le succès des HES se poursuit. Depuis 2002, les effectifs des filières des Hautes Ecoles Spécialisées à Genève augmentent de plus de 8% par an⁷.



La démocratisation des études reste un défi. En 2001, les deux tiers des étudiants qui ont commencé une filière d'étude à l'Université étaient issus de familles de cadres moyens ou supérieurs, ou encore de professions libérales⁸.

L'enseignement supérieur de notre pays est en pleine mutation : Déclaration de Bologne, mission des hautes écoles (écoles polytechniques fédérales, Université, HES), taxes universitaires.

La reconnaissance des titres et la mobilité contenues dans l'esprit de la Déclaration de Bologne sont une chance d'améliorer la formation, la qualité de l'enseignement, et de dégager des pôles d'excellence (relations internationales, environnement, arts, formation des enseignants...)

Cette dynamique s'accompagnera d'une démocratisation accrue de l'accès aux études supérieures, d'une attention à tout ce qui peut l'entraver (hausse des taxes, restriction de l'offre), d'une meilleure collaboration entre les hautes écoles de la région.

⁷ Source : HES Genève, 2004

⁸ Source : Université de Genève, 2003

6 Lutter résolument contre la maltraitance



Au cours de la dernière décennie, les services de l'Office de la Jeunesse ont contribué à une politique plus active menée en vue d'une meilleure détection et prise en compte des situations de maltraitance des mineurs.

La sollicitation des services de l'Office de la Jeunesse s'accroît d'année en année et place ceux-ci dans des conditions difficiles pour garantir la qualité des prestations. A titre d'exemple, les cas de maltraitance recensés sont passés de 278 en 1998 à 360 à fin 2003⁹.

L'instruction publique, qui intègre la mission de prévention et de protection des enfants et adolescents, mettra en place les mesures les plus strictes pour prévenir, repérer, prendre en charge et dénoncer à la justice les cas de maltraitance, cela dès la petite enfance.

A cet effet, la coordination entre les différents services de l'Office de la Jeunesse sera renforcée et améliorée, tout comme leur collaboration avec les établissements scolaires et les partenaires extérieurs, publics et privés.

⁹ Source : Office de la Jeunesse, 2004

7

Une politique volontariste en faveur de l'égalité entre filles et garçons



En 2003, les filles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir un diplôme de niveau secondaire II au sein des écoles publiques genevoises. 62% des maturités gymnasiales ont été obtenues par des filles¹⁰.

L'éventail des formations professionnelles choisies par les filles est plus restreint. Entre 1992 et 2001, sur l'ensemble des formations menant au CFC, 46% des professions sont dites « masculines »¹¹ contre 11% de professions dites « féminines »¹².

La scolarisation des filles et des garçons doit permettre à chacun de se développer au-delà des préjugés persistants qui limitent les ambitions professionnelles des filles en particulier.

L'instruction publique entreprendra des actions concrètes pour garantir l'égalité entre filles et garçons à tous les niveaux et dans toutes les filières de formation.

Dans ses messages, l'école affirmera l'importance pour les filles d'approfondir leur formation à l'égal des garçons et d'élargir davantage leurs choix professionnels. La contribution des femmes à la connaissance et au progrès sera relevée dans l'enseignement, lequel veillera à respecter un équilibre entre les figures d'identification féminines et masculines. La violence sexualisée contre les filles dans les établissements ou sur le chemin de l'école sera combattue avec détermination.

¹⁰ Source : Service de la recherche en éducation (SRED), 2005

¹¹ Le terme de profession « masculine » est employé lorsque le pourcentage d'hommes inscrits dans une formation professionnelle donnée est d'au moins 88%.

¹² Source : Service de la recherche en éducation (SRED), 2003

8

Autonomie de l'établissement et partenariat avec les familles



Les associations de parents d'élèves sont prêtes à s'investir dans un vrai partenariat : les trois quarts des comités des associations de parents d'élèves de l'école primaire souhaitent la création d'un conseil d'établissement¹³.

Dans le dialogue famille-école, l'isolement voire la marginalisation de certaines familles a des répercussions négatives sur la scolarité des enfants en difficulté scolaire¹⁴.

Les liens entre les directions générales et les établissements d'une part, les établissements et les familles d'autre part, doivent être actualisés.

La mise en place de conseils d'établissement donnera une véritable autonomie à l'établissement, et engagera un partenariat entre l'autorité scolaire, les enseignants, les parents d'élèves, les associations d'élèves et les communes.

Cette priorité nécessitera une clarification du rôle de chacun fondée sur la recherche et la défense de l'intérêt général. Elle permettra d'améliorer le climat scolaire, facteur propice aux apprentissages.

¹³ Source : Service de la recherche en éducation (SRED), 2005

¹⁴ Source : Service de la recherche en éducation (SRED), 2004

9

La culture comme ambition de l'instruction publique



L'école progresse dans son rôle d'éveil culturel : la fréquentation par des classes de l'opéra (+14%), des théâtres (+13%) et des spectacles de danse (+12%) a fortement augmenté entre 1992 et 2004. Le travail des artistes genevois est reconnu du public : 76% de la population trouve que Genève est une ville dynamique sur le plan culturel ¹⁵.



L'offre de formation et de sensibilisation du jeune public n'est pas suffisamment coordonnée et valorisée. Le rôle de la culture, alliée pédagogique de l'école et de toute démocratie vivante, n'est pas suffisamment reconnu, preuve en est la précarité de certains soutiens, notamment en matière de subventions.

La culture élève le niveau de réflexion de la communauté scolaire. Un cursus cohérent de sensibilisation et de formation culturelle sera établi tout au long de la scolarité. L'interaction entre l'offre culturelle et les actions pédagogiques développées en classe sera renforcée.

L'investissement dans la culture intègre le dynamisme de la création genevoise, son apport pédagogique et sa contribution déterminante à l'attractivité de Genève.

L'instruction publique doit investir dans une formation de qualité et, en partenariat avec les communes, promouvoir les subventions permettant aux jeunes lauréats et aux talents confirmés d'exercer leur métier.

L'instruction publique doit également agir en vue de continuer d'assurer les conditions de la liberté d'expression et de création.

¹⁵ Enquête MIS-Trend sur les pratiques culturelles dans le canton de Genève, 2004

10 Intégration des personnes handicapées



Après de nombreuses années de demandes insatisfaites des parents concernés, la première classe pour élèves handicapés mentaux a été ouverte à la rentrée scolaire 2004 dans le Cycle d'orientation de Bois-Caran.



Malgré les efforts entrepris, le nombre d'élèves souffrant d'un handicap et ne pouvant être intégrés individuellement ou collectivement est encore trop important.

L'instruction publique appliquera avec résolution et discernement le droit à l'intégration des enfants handicapés. Il consiste à favoriser l'accès au système scolaire et à ses prestations dans toutes les filières de formation.

Les modalités d'accueil et de formation des jeunes souffrant d'un handicap seront adaptées en fonction des demandes et des besoins.



Une laïcité engagée



Le Département de l'instruction publique, avec la collaboration d'un groupe d'enseignants et de citoyens, a décidé en décembre 2004 de renforcer la transmission du fait religieux dans l'enseignement genevois, base indispensable à une laïcité construite sur la connaissance.



Les établissements scolaires genevois se sentent souvent désemparés face à la montée des demandes de type communautariste.

L'école est une institution publique et laïque. Elle doit ainsi promouvoir l'acquisition des connaissances, par l'apprentissage de la rationalité et de la méthode scientifique ; par l'apprentissage du respect des autres et celui de la compréhension du monde actuel.

L'évolution de la société mondialisée nécessite de réaffirmer et de donner un nouvel élan à une éthique laïque qui renforce les exigences d'impartialité et de neutralité, notamment dans la transmission des savoirs.

Le principe de laïcité est le garant de la primauté des valeurs constitutionnelles et institutionnelles de la République, face aux préjugés et au morcellement des identités collectives, face aux dérives, qu'elles soient populistes ou communautaristes.

A cet égard, l'école publique doit poursuivre sa mission d'intégration par le renforcement des valeurs de tolérance, le respect des normes constitutionnelles et l'ouverture au monde, avec résolution et pragmatisme.

12 Vie dans les établissements scolaires : des espaces à reconquérir



De nombreux établissements se sont engagés dans des actions qui contribuent à l'instauration d'un cadre de vie propice aux apprentissages : assemblées ou conseils de classe, élaboration de règles de vie ou d'une charte d'école, formation à la gestion des conflits ou à la médiation, collaboration en réseau entre les différents acteurs internes et externes à l'école.

La très grande majorité des enseignants considère être en sécurité sur son lieu de travail, mais seul un tiers se déclare être bien préparé pour faire face aux incivilités¹⁶.

La détérioration constatée du climat dans certains établissements doit amener à conjuguer davantage les politiques de prévention, de médiation et de sanction.

Les actes de violence seront recensés et traités de manière cohérente dans l'ensemble du canton. La lutte contre l'échec scolaire, la prévention (apprentissage des règles démocratiques, transmission des valeurs fondamentales) et une politique de sanction claire favorisent le respect mutuel et la justice. L'école refuse de banaliser tout comportement discriminatoire, qu'il soit d'ordre xénophobe, raciste, religieux ou sexuel.

¹⁶ Rapport sur la situation professionnelle des enseignants, ERASM, 2003

13 Une politique fondée sur l'évaluation et la participation



La mise à la disposition des autorités et du public d'informations statistiques et d'analyses de qualité place le DIP à l'avant-garde en Suisse dans l'évaluation de son système éducatif.

Malgré une politique d'évaluation et de concertation pratiquée de façon très approfondie, les acteurs du DIP observent que les questions traitées au sein des instances de concertation relèvent trop souvent de la gestion administrative, plutôt que des finalités et des objectifs de l'instruction publique.

Les décisions politiques feront l'objet d'évaluations régulières en matière d'efficacité, de résultats et de coûts du système. Ces évaluations donneront ensuite lieu systématiquement à des concertations avec l'ensemble des milieux intéressés, tout particulièrement les collaborateurs du DIP, les associations professionnelles et syndicales ; celles de parents, d'élèves ou d'étudiants.

Des débats sur la mission même de l'action de l'instruction publique seront régulièrement engagés pour assurer un meilleur lien entre le pilotage du département et les acteurs de terrain.

Les débats qui suivront la diffusion des « 13 priorités pour l'instruction publique genevoise » s'inscrivent directement dans cette dernière priorité.

Loi sur l'instruction publique

Art. 4 Objectifs de l'école publique

L'enseignement public a pour but, dans le respect de la personnalité de chacun :

- a) de donner à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former ;
- b) d'aider chaque élève à développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques ;
- c) de veiller à respecter, dans la mesure des conditions requises, les choix de formation des élèves ;
- d) de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement ;
- e) de rendre chaque élève progressivement conscient de son appartenance au monde qui l'entoure, en éveillant en lui le respect d'autrui, l'esprit de solidarité et de coopération et l'attachement aux objectifs du développement durable ;
- f) de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école.

Ces 13 priorités ne constituent pas les axes d'une énième réforme. Basées sur une approche par projet, elles intègrent les multiples actions déjà engagées et visent à en assurer la cohérence au service d'objectifs clairement définis. Depuis des années, vous vous engagez au quotidien dans tous ces domaines. Il ne s'agit donc pas de réinventer l'existant, mais de se fonder sur le travail accompli pour fixer des choix et poursuivre l'action.



13 priorités : et alors ?

S'informer

- Une lettre d'information et un site Internet consacrés aux 13 priorités vous permettront de prendre connaissance de la synthèse des réactions et de suivre régulièrement l'évolution des travaux.

S'exprimer

Vos réactions sont attendues. Toute position, remarque, point de vue ou suggestion est à adresser, par courrier électronique ou postal, au Département de l'instruction publique d'ici au 31 mars 2005.

Débattre

Après cette phase de consultation, en parallèle avec les actions déjà engagées, des débats seront menés sur chaque priorité durant l'année 2005.

Evaluer

Des assises de l'éducation permettront de faire le point au printemps 2006 sur les 13 priorités engagées.

Contact :

dip@etat.ge.ch



DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
RUE DE L'HÔTEL DE VILLE 6
CASE POSTALE 3925
1211 GENÈVE 3

